

En Corse, procès d'une chance pour la France, accusé d'avoir martyrisé un bébé

écrit par Julie B | 28 mars 2017

Assises de haute-Corse : le martyr d'un bébé jugé en appel

Il y a des dossiers judiciaires qui, sitôt ouverts, vous donnent envie de les refermer. Penser à autre chose, oublier leur existence. L'affaire dont il est ici question est de cet acabit. Les chefs d'accusation, d'abord : viol avec violences, torture et actes de barbarie.

La victime à qui les sévices ont été infligés, ensuite, un bébé de huit mois.

De ces actes, commis dans la nuit du 3 au 4 octobre 2012 à Ajaccio, Mehdi Chemlal a été jugé coupable une première fois. Le 10 octobre 2015, la cour d'assises de Corse-du-Sud a condamné le compagnon fugace de la mère du bébé à vingt années de réclusion criminelle. L'avocat général en réclamait cinq de plus, la défense avait plaidé l'acquittement pour un homme qui clame son innocence depuis le début de l'enquête.

Une seconde fois, la justice devra se replonger dans l'intimité des protagonistes, pour tenter d'extirper la vérité judiciaire d'un dossier qui laisse de nombreuses questions sans réponses. La cour d'assises d'appel de Haute-Corse, présidée par Marie-Laure Piazza, devra revenir une nouvelle fois sur les traces des enquêteurs, jusque dans un appartement du quartier des Salines et remonter le temps jusqu'au mois d'octobre 2012.

À l'époque des faits, six personnes vivent plus ou moins dans le petit trois pièces du quartier populaire ajaccien. La locataire des lieux, Madame F., héberge depuis un mois une de ses amies, une jeune mère célibataire et ses trois enfants en bas âge. Un voisin, avec qui la maman entretient une relation amoureuse qualifiée de « pas sérieuse », passe aussi un temps considérable dans les lieux. Ce voisin, c'est Mehdi Chemlal, désormais assis dans le box des accusés.

Âgé de 30 ans à l'époque des faits, il est décrit par ses proches comme « gentil » mais, toxicomane, « changeant complètement sous l'emprise de la drogue ».

Au matin du 4 octobre, alors que les trois adultes et les trois enfants ont passé la nuit dans l'appartement, la jeune mère de famille appelle son amie Madame F. : le dernier de ses trois enfants, un nourrisson de huit mois, ne va pas bien, « il faisait des petits bruits et il était mou », racontera la mère, « en état de choc », aux enquêteurs.

Couvert d'hématomes

La police est prévenue, l'enfant est conduit à l'hôpital. La première auscultation ne laisse place à aucun doute, le bébé a subi des maltraitances. Le corps de l'enfant est couvert d'hématomes, des traces de strangulation et des plaies traumatiques anales sont relevées par les médecins. Les lésions constatées sont, d'après les médecins, « conformes à des manoeuvres violentes de saisissement au niveau de la base du cou, voire des manoeuvres qui ont aidé ou favorisé des impacts de la boîte crânienne sur des murs ou des plans durs ». Les blessures à l'anus, selon les experts qui se succéderont, ne peuvent être la conséquence d'un accident mais sont « fortement évocatrices d'une pénétration anale datant de moins de 48 heures par un objet arrondi, légèrement pointu ».

Une enquête est ouverte immédiatement par le parquet d'Ajaccio et les investigations confiées à une juge d'instruction. Le 6 octobre, Mehdi Chemlal est mis en examen pour viol avec torture et acte de barbarie, violences habituelles et placé en détention.

[\[...\] l'intégralité de cet article dans le Corse-Matin du 27 mars](#)

<http://www.corsematin.com/article/article/assises-de-haute-corse-le-martyr-dun-bebe-juge-en-appel>